

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-154

Séance du 4 avril 2025

Date de convocation :

31 Mars 2025

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Représentés : 3

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 4 avril 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mrs Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Maison (a donné pouvoir à Lucille Bénesteau) et Mme Bourzeix (a donné pouvoir à Denis Leclerc)

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DES TOILETTES PUBLIQUES SUR LE FOIRAIL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune souhaite restaurer les toilettes publiques sur le Foirail.

Les travaux ont été confiés aux entreprises Martinie et Fils, Chèze Christian, SAS Freygnac plâtrier peintre, Jouquant Cyril, SARL ERDE et SARL Soubranne, le maître d'œuvre en charge du projet est Monsieur Floran GAYE.

Le montant de l'opération est de 51 009,12 € HT.

La commune souhaite solliciter une aide auprès du Département pour financer une partie de cette dépense.

Cette aide étant inscrite au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE le principe de réalisation du projet de *Restauration des toilettes publiques du Foirail*
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 51 009,12 € HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses		Recettes	
HT	51 009,12		
		DSIL	17 117,10 40%
		Département	6 250,00 10%
		Total subvention	23 367,10 80%
		Commune HT	27 642,02

- *AUTORISE Monsieur le maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement de **Restauration des toilettes publiques du Foirail** auprès du Conseil Départemental,*

Vu pour copie conforme,

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

